

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

## **CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE SSIAP3**

### **Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes**

<b>OBJECTIF</b>	Répondre à l'obligation de l'arrêté du 2 mai 2005 et permettre aux futurs agents et agentes de sécurité d'assurer la sécurité liée aux risques incendie ou d'origine accidentelle
<b>NOMBRE D'HEURES</b>	216 heures hors examen
<b>PRE REQUIS</b>	Etre en possession d'un diplôme de niveau IV ou être en possession du SSIAP2 et avoir exercé l'emploi de chef d'équipe de sécurité incendie pendant au moins 3 ans dans la fonction. Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de sauveteur secouriste du travail (SST) valide de moins d'un an et posséder un certificat médical datant de moins de 3 mois attestant de l'aptitude physique pour exercer les métiers de sécurité.
<b>EVALUATION</b>	Questionnaires à Choix Multiples, une réalisation d'étude sur plan et un entretien avec le jury
<b>CODE ROME</b>	11222
<b>PERIODE D'APPLICATION EN ENTREPRISE</b>	AUCUNE
<b>PUBLIC</b>	Salariés (DIF – Contrat de professionnalisation...) - Demandeurs d'emploi - Particuliers payants

## **CONTENU DE FORMATION**

- ✚ **INCENDIE**
  - Organisation et fonctionnement du service
  - Planification de la formation en matière de sécurité
  - Organisation des programmes de manœuvres
  - Contrôle le respect par son service du droit du travail
  
- ✚ **CONSEIL DU CHEF D'ETABLISSEMENT OU DE SON REPRESENTANT EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE**
  - *Information des accidents et incidents en matière de sécurité incendie*
  - *Propose les actions à réaliser en matière de sécurité incendie*
  - *Compte rendu à sa hiérarchie*
  - *Assure une veille réglementaire*
  - *Elabore et propose un schéma d'organisation de la sécurité en cas d'incendie*
  
- ✚ **PARTICIPATION DANS L'ETABLISSEMENT A LA GESTION DES RISQUES QUOTIDIENS ET LORS DE LA REALISATION DE TRAVAUX**
  - *Analyse les risques en matière de protection des personnes et de la sécurité incendie des biens*
  - *Emet un avis sur les documents et projets transmis*
  - *Peut réaliser les notices de sécurité des travaux de l'établissement*
  - *Participe aux réunions et visites de chantiers*
  - *Assure le suivi des prescriptions de sécurité*
  - *Elabore des consignes de sécurité temporaires*
  
- ✚ **CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE**
  - *Propose au chef d'établissement le passage de la C.S. après réalisation des travaux*
  - *Prépare la visite de la commission de sécurité*
  - *Assiste aux réunions de la commission à la demande du chef d'établissement*
  - *Met à disposition les documents réglementaires*
  - *Assure le suivi des prescriptions de sécurité*
  - *Propose l'information du maire de la réalisation des prescriptions*
  - *Veille à la mise à jour du registre de sécurité*
  
- ✚ **SUIVI DES OBLIGATIONS DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE SECURITE**
  - *S'assurer du suivi de la maintenance préventive des éléments de sécurité*
  - *S'assurer de la réalisation des contrôles obligatoires*
  - *Faire transmettre les rapports à la commission de sécurité*
  
- ✚ **GESTION DES INCIDENTS ASCENSEURS**
  - *Veille aux conséquences en matière de sécurité de l'arrêt d'un ascenseur de la batterie*
  - *Propose des mesures visant à ne pas remettre en cause le niveau de sécurité*
  
- ✚ **SUIVI BUDGETAIRE DU SERVICE**
  - *Prépare les demandes et gère les budgets alloués*
  
- ✚ **DELIVRANCE DES PERMIS DE FEU**
  - *Analyse le risque généré par les travaux*
  
- ✚ **FORMATION DES AUTRES PERSONNELS**
  - *Formations des services locaux de sécurité*

